L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 14 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A **vendre**—Cette buvette bien connue et centralement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Decatur entre St Philippe et Hôpital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 14août—1f

A **VENDRE**—Un fonds de boulangerie y compris les ustensiles, cheval, charrette et clientèle. S'adresser au No 901 rue des Magasins, pour plus amples informations. 14 août—2f

A **VENDRE**. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

A **VENDRE**—Six terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Abadie, Miro et Onzaga, 3me district. S. Biasini, 58 Royale. 24 juil—4 dim

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,134—Division D.—Avis est par le président donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Amelia Flentge Victor, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,845—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à en déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 août—12 17 21.

Succession de Adolph Elmer Bader.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,827—Division D—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolph Elmer Bader décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 août—11 16 20

Succession de Solidelle Dubuclet, veuve Lacoix François Parent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,201—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Simeon Esnard, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de John H. Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,099—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et le tableau de distribution présentés par John Hanson Kennard, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 août—7 12 16

Succession de Jean Pierre Saloy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,39[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers et à cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Saloy, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 août—10 14 19

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,248—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sarah Hines, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 août—6 10 14

Succession de Dorothea Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,816—Division D.—Attendu que Johanna Augusta Weaver a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feue Dorothea Miller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,937—Division D—Attendu que Josias A. Larose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Salvador Fernandez, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 août—5 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Felicité, et mesurant environ soixante huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne, sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé des parties des terrains Nos vingt et vingt un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt neuf propriété achetée par William Braun de l'ordonnateur de la succession de James H. Leverich par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt-huitième jour du mois d'avril 1840.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21 650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C siégeant à la place de l Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
6 juil—3f au 4 août

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS

34 Rue Royale, N. O.

SEUL AGENT POUR LES

Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.---Billets $10 seulement,
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius H. Pease vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt-dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Mulé vs Mme L. H. Peuch, femme, J. N. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Ste Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubtchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE

Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Prytanée et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanée; cent trente huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—cinq pour cent, principal et intérêt honoraires d'avocat; quatre piastres frais pour copie de l'acte—les frais de procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant jusqu'à concurrence de l'enchère le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny, à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et payable deux ans après date, et portant intérêt de huit pour cent de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc. etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 août—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 21,647—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet No trois cent seize, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie intérieure du terrain primitif No un du dit carré mesurant trente-six pieds un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces, comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et qui est désigné par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse par achat de la succession de Allen Cousley, suivant un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire le 19 juin 1886. Le quel morceau de terre est une portion du lot No un acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante-six dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent, honoraires d'avocat sur la dite somme principal et intérêt, trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdam Rordam vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 21,516—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887 à 2 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No. 220 rue Canal entre Franklin et Bassin, le contenu de la pharmacie consistant en bouteilles de drogue, comptoir de prescription, une grande balance, comptoir, vitrines, vitrines à bouteilles, à drogues et à médicaments, etc.

Aussi un lot de comptes à recevoir.
Le tout conformément à un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
4 août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire de cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dedit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C. et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété. Saisis en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885, et sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt-dix actions du capital; le reste, s'il y en a, du prix l'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Hofmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Soraparu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémécourt, daté du 24 juillet 1879, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Reel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent seize, lequel ilet est borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désigné par le numéro un du dit ilet, formant un des coins des rues Melpomène et Bassin, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et une façade rue Bassin de quatre vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci dessous pardevant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante six piastres 66 2/3|100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois piastres pour la copie de l'acte; les frais et charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante six piastres 66 2/3 |100 cents, tiré par la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant.

—Dans l'affaire de la—

Succession de Paul Grima.

VINGT DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268.—En vertu d'un ordre de vente daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable 22me Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville le MARDI 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (**sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent**) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 20 août 1847 et mesurant au pied américain trente pieds sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Et aussi **une bague en or montée en diamant.**
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18 25—Sept 1 6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit.

H. C. Miller et H. H Price vs Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,295.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 15 août 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de broyeurs de riz poulies, "couplings", engrenages, clefs etc.

Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes pierres.

Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un dévidoir Silver Creek. Brosse et crible. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc. appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 175 180 et 182 South Peters, entre St-Joseph et Julia, le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement, avec une bonne et solvable sécurité, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera au comptant le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, du gardien, s'élevant en tout à environ quatre cents piastres ($400).
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 août—3 9 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784 Division E.

Frédérick Lopez contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B.

En vertu d'un ordre de vente en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.

En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci-dessus dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à la l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui s'y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
22 juil—22, 29—août 5, 12, 19, 23.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du monde contre l'incendie.

Plus de $88,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans
J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLPH WOEST
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
oct '86—1an—V&C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginia Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues des Français, Craps (maintenant Bourgogne), Union et Amour (maintenant Remparts), faisant partie des terrains Nos 233 et 234 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds (mesure française) du coin des rues des Français et Bourgogne; il mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne; premièrement; trente-un pieds onze pouces et cinq lignes; de là, formant à angle droit, huit pieds six pouces et deux lignes, et une profondeur, plus loin, de cinquante-huit pieds sept pouces et deux lignes; et du côté de la rue des Remparts, premièrement, cinquante-trois pieds; de là, ouvrant à angle droit, trois pieds, avec une autre profondeur de quarante-sept pieds six pouces et sept lignes, vers la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur; le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 28 juillet 1860, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112, page 638.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasins, entre Girod et Lafayette.

Bertrand Saloy vs. James Wood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Magazine, Foucher, Girod et Lafayette, et mesurant soixante-trois pieds, onze pouces et un quart de façade rue Magazine; cent soixante-treize pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-six pieds, sept pouces de profondeur du côté le plus proche de la rue Lafayette, et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant face à la rue Foucher; ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent, portant les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, et d'autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, James Wood de Louis L. Maillot, par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 20 juillet 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
4 août—4 11 18 25—sept 1 6

VENTES PAR LE CONSTABLE

A. & H. Myers contre August Kern

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 2,746.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure l'Passage de la Bourse et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 23 août 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval blanc, un wagon à quatre roues et un lot de harnais saisis dans l'affaire ci dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12août—12 19 23

Charles A. Bech vs James Clarke.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 12,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, aux coin des de Leonard rue Baronne entre Gravier et Union, le MARDI, 16 août 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval, une charrette à lait et 9 vaches.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans
6 août—6 10 16

George Baron vs Mme Eliza Caron et N. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher actuellement le Parc de la ville), Anne et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut commençant à 150 pieds de la rue Louisa, et la limite inférieure touchant du côté du Parc commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de la ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus non réservé et le titulaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
2 août—2 9 16 23 24—sept 3

Oliver A. Pierce vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 août—12 17 21

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 23 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie......	$ 99,705 12	
.. de rivières	3,399 55	
.. maritimes.....	3,427 90	
		$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885..........		29,613 70
		$136 146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie.....	$40,505 97	
Pertes de rivières.....	2,084 50	
Pertes maritimes.....	1,252 95	
Réfaction...........	10,071 41	
Réassurances........	10,070 71	
Primes remboursées.	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt..	16,349 52	
		$87,137 85
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées......	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886........	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici........	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886...........	22,950 82	
		$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action.....	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque..........	162,749 29
Billets à ordre.......	5,336 59
Propriétés foncières..	15,000 00
Argent comptant et argent en banque...	69,304 94
Primes en voie de collection.........	39,465 89
Meubles de bureau divers.............	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital.............................	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées.	3,431 56
Intérêt et dividendes..............	24,943 53
Réserve pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus......	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant soit.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE,	CHAS HEMARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Interdiction de Louis Keller.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,518.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI, 30 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, daté du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, ci-devant Levée ou route publique, Montégut, Chartres, ci-devant Moreau, et Clouet, terrain désigné par la lettre M sur le plan annexé à l'acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire le 3 février 1871 d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters, 25 pieds 7 lignes sur la limite inférieure, 163 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre N, 102 pieds 9 pouces 8 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements égaux de un et deux ans, chacun représenté par les billets à ordre de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, clause d'assurance, honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour-cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la rue du Canal.

Succession de Henriette, alias Henri Newson.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1886, je vendrai la propriété ci après décrite;

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 2 d'un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue Canal; 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière sur une étendue de 55 pieds sur une ligne qui le divise du terrain No 5; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Thos. M. Haley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Celui-ci paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
16 juil—16 23 30 août 6 13 20

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet —VENDREDI, 2 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadix désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 20 pieds de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur de 118 pieds, le lot No 1 formant le coin de l'Avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
2 août—29 16 23 30—2 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur.—SAMEDI, 27 août 1887, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire intitulée: Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci après décrite, savoir: Un morceau de terre dans la paroisse Rapides en cet Etat, étant le quart Sud-ouest du quart Sud ouest de la section 1, township 5 nord et range 4 ouest du district de terres au Nord de la Rivière Rouge mesurant 48 59-100 acres.
27 juil—3, 10, 17, 24 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,699.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet, SAMEDI 10 septembre 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "B", maintenant absent en congé et daté du 5 août 1887, Dossier No 21,699 dans l'affaire ci dessus, il sera vendu:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Laurel, Annonciation et Washington désigné par la lettre G sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville en date du 4me jour de décembre 1860 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros notaire le 27 janvier 1861 et conformément à un récent plan fait par Williams et Patton, voyers, en date du — août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles, plus ou moins.

Le dit lot "G" est le lot original No 18.

Les améliorations consistent en une maison cottage.

Conditions — Une moitié ou plus comptant et le reste en un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 août—7, 13, 20, 27, sept 3, 10.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage,

Nos 239 et 239 1|2 rue Chippewa.

—Aussi—

Un lot de meubles de maison.

Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,076.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, St André, Annonciation et Joséphine, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant la moitié de la portion intérieure du lot désigné par le No 4 de l'ilet No 11. Les améliorations comprennent un joli cottage double Nos 239 et 239 1|2 de la rue Chippewa. Et le même jour, à 10 heures A. M., à la résidence No 239 rue Chippewa, un lot de meubles de maison. Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,20,27—sept 3,10,17

SIGNAUX D'INCENDIE

SIXIÈME DISTRICT

(Ville de Jefferson.)

[illegible]

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Telédano.
4 Coin des rues Teledano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Teledano
6 Coin des rues Apollo et Amélia
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher
9 Coin des rues Peniston et Coliseé.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavia.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun et le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leonidas.
43 Station de l'Exposition.
45 Station de [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.

ILETS DE TERRE

ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque, 22 pie s 7 1|5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 5 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 45 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve exactement plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 6 1|2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.

6° L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième, et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Première, et une ligne la séparant de la portion inférieure dudit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. Tout l'ilet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, et, par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication payable à un et deux ans à partir de la date, et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations, et... Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
23 juillet—23.30—août 6 13.20.27.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une moitié d'intérêt indivise dans quatre-vingt-neuf terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville.

Succession de David Douglas, décédé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,444.

—A L'ENCAN.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, absent actuellement sur un congé, daté du 6 juillet 1887 dans l'affaire de la succession de David Douglas, décédé, dossier No. 21,444, il sera vendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans la propriété décrite ci après, à savoir—

1° Vingt quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 21 borné par les rues St Jean Baptiste, Girod, Forstall et Lizardi.

2° Seize terrains dans le même district, ilet No. 24, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Lizardi.

3° Treize terrains dans le même district, ilet No. 22, borné par les rues Girod, St-Jean Baptiste, Forstall et Reynès.

4° Huit lots de terre situés dans le même district, ilet No. 23, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Reynes.

5° Seize terrains situés dans le même district, ilet No. 9, borné par les rues Girod, Reynès, St-Jean Baptiste et la ligne le séparant de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

6° Douze terrains situés dans le même district, ilet No. 10, borné par les rues St-Jean Baptiste, Reynès, Claiborne et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

Les propriétés ci dessus seront vendues d'après un plan dressé par C. A. de Armas ingénieur civil, etc., daté le 30 septembre 1869, et qui peut être vu le jour de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17juil—17,24,31—7août—7,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Frisch épouse décédée de Léon Ackermann.

A l'encan et pour du comptant.

No 101 rue de l'Hôpital.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,022 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks, mesurant plus ou moins vingt deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architects et voyers, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, sans bâtisses de dépendances, etc, ayant en tout 6 ou 8 chambres, citernes, etc., et portant le No 101 de la rue Hôpital.

Conditions—Comptant en passant les titres et un dépôt comptant de 20 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—24,31—août 7,14,21,27,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bernard Joeger.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau. No. 13 rue Carondelet, —SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,083, pour le compte de la succession de Bernard Joeger, à l'encan, il sera vendu:

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annonciation, (ci-devant Jersey), Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 53 pieds, 8 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 30 pieds du coin des rues Austerlitz et Annonciation, sur 60 pieds de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres, bâtisses de dépendance, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—24, 31—août 7, 14, 21, 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.
PAR W. I. HODGSON.

Succession d'Adam Rauch—No 21,179.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en remplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," en congé, ordre signé le 6 août 1887 pour le compte de la succession d'Adam Rauch, décédé, dossier No 21,179, à l'encan, il sera vendu:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, carré No 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, (ci-devant Jersey), Septième et Huitième, désignés comme les terrains 1 et 2 du dit carré, et contigus l'un à l'autre. Ils mesurent chacun trente-un pieds trois pouces de façade rue Annonciation, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Annonciation et Septième.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera, en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11août—11 14 21 28—sept 4 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION

de tout l'actif, privilèges etc.,

—DU—

Tallow Oil & Fertilizing Co.

—DE LA—

Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au **Tallow Oil & Fertilizing Co.**, derrière le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du **Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans**, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en:

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. H. André par le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant une **machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois bloc dryers.**

3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, **trois drays, un wagon à ressort avec harnais.**

4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Esteben, Mehle** et **Morales**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'ilet borné par les rues Morales, Esteben, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles; le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Morales** et **Esteben**.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1er

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL. vs. EDW. M. CONVERSE, tuteur etc. No 21,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C. et EVELINE et MADELINE CONVERSE. No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE

Propriété de résidence de choix,

formant le coin nord-ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans, avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon. Albert Voorhees, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 27me jour de juin 1887, et signé le 2me jour de juillet 1887, et portant le No. 21,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. M. Converse, tuteur, etc., et aussi conformément au décret de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana, Lne., rendu dans l'affaire des mineurs Charles C. et Eveline et Madaline Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 12me jour de juillet 1887, et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci après, à savoir.

La propriété de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'ilet borné par les Avenues St-Charles et Washington et les rues Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knell & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. R. Stringer, ex notaire en cette ville, et par les mêmes numéros sur un plan par E. Pilié, daté le 8 mars 1876, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 10 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurant chacun, mesure américaine, 28 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington entre lignes parallèles et la portion de terre dans le dit lot No 22 est adjacente aux lots ci dessus au fond, désignée par la lettre A sur le dit plan de E. Pilié, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et étant composée de la façade du lot primitif No 22, sur le plan désigné ci dessus par Knell & Werner.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations, comprenant la résidence élégante en bois avec deux étages et attic, désignée par le No 659 Avenue St-Charles. Elle forme le coin sud ouest de l'Avenue St-Charles et Washington. Elle est retirée de la rue sur le lot de la ligne intérieure avec de la clarté et des ouvertures de chaque côté, elle a un jardin bien orné sur le devant, une pelouse sur le terrain supérieur, arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière, de grands corridors, salon salles à manger et pour dessert, cuisine, lavoir et autres agréments au premier étage et le même complément d'appartements et chambre à bain au second étage, endroit pour mettre le bois, le charbon et pour laver, remise et écuries détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'avenue Washington, gaz, grande citerne et douze des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et vendue sujette à un bail de feu Bernsheim, Esq., expirant le 30 septembre prochain. Le voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur le grand boulevard, où ne veut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.

Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente péremptoire.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, si cela est requis et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 au dessus du prix; tenir plein des billets et transférer la police aux détenteurs de billets.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juillet—31, août 6, 13, 20, 27, sept 3.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante et après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessment comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes, le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de la vente exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 383.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué sur une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 83, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et heure de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Thésé, son mari—No 20,983—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Thésé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Sceau.) M. A. McDONNELL,
Député-Greffier.
30 juil—31 au 30j

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment un puissant véhicule de annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est aujourd'hui répandue dans toutes les paroisses de la Louisiane, les États voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie, tous les jours, en outre des meilleurs articles politiques, littéraires et locaux:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des arrivées en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des arrivées dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS

73 - CHARTRES - 73